



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8004

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant
1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en
relation avec l'état de crise lié au Covid-19 ; 2° modification du Code du travail**

*

Art. 1^{er}. A l'article 16, alinéa 1^{er}, de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19 ; 2° modification du Code du travail, les termes « 30 juin » sont remplacés par ceux de « 31 décembre ».

Art. 2. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 28 juin 2022

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen